

COMPTE-RENDU DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 novembre 2008 (20h30)**

Etaient présents : M. Gérard CROZIER, Maire, M. Jean-Michel CHAGNON, Mme Catherine BESSON, M. Jean-François DURAND, Mme Jocelyne CASTON, M. Guy VIGLIOCCO, adjoints, M. Bernard VINCENT, Mmes Martine COTTE, Bernadette GOLIN, MM. Denis CORNILLON, Christian SIRON, Bernard COMTE, Albert PETIT, Mmes Martine DEUS, Corinne RINGUENOIRE, Roselyne RASPAIL, M. Christian BEHAGHEL.

Etaient excusés : MM. Olivier MIGNEREY (procuration donnée à Guy VIGLIOCCO) et Jacky COLLIGNON (procuration donnée à Gérard CROZIER).

Secrétaire de séance : M. Bernard COMTE.

La lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal précédente n'a soulevé aucune observation.

ACHAT D'UN PANNEAU MOBILE INDICATEUR DE VITESSE

Demande d'aide financière du Conseil Général

Le Maire rappelle aux conseillers les crédits réservés au budget 2008 pour l'achat d'un appareil mobile indiquant la vitesse de passage des véhicules à moteur. Il propose l'achat d'un cinémomètre radar mobile DSD proposé par la société DataCollect pour un montant de 3 714,60 € HT. Il s'agit d'un outil de prévention et de sensibilisation qui pourra être utilisé régulièrement sur l'ensemble du territoire communal. La commission sécurité et prévention routière et l'ensemble des élus sont favorables à cette acquisition. Ils demandent une aide financière au Conseil général.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU VAL DE DROME (S.I.A.V.D.)

Avis sur les demandes de retrait d'Allex, Livron-sur-Drôme et La Répara-Auriples

Le Maire informe l'assemblée délibérante que le Comité syndical a validé le 30 septembre 2008, conformément à l'article L 5211-19 du CGCT, les demandes de retrait des communes d'Allex (délibération du 28.03.08), Livron (délibération du 26.03.08) et La Répara-Auriples (délibération du 22.02.08), sous réserve du versement d'une participation communale aux charges de fonctionnement au titre de l'exercice 2008 : 3 415 € pour Allex, 10 330 € pour Livron, 37 € pour La Répara-Auriples. Le Syndicat n'a en effet pas perçu les redevances pour cet exercice dans l'attente et la préparation de nouvelles dispositions de financement du service. Les communes membres doivent à leur tour donner leur accord, dans les conditions de majorité requises pour la création du syndicat, et dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Comité syndical. Ainsi, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur chaque demande de retrait, dont celle de la commune d'Allex. A l'unanimité, les conseillers ont confirmé leur décision de sortie du SIAVD et approuvé la sortie des Communes de Livron et La Répara-Auriples.

DECISION MODIFICATIVE / VIREMENTS DE CREDITS

Pour financer l'achat de l'abribus prévu à Barnaire, des illuminations de Noël et des panneaux de rue (tranches 6 et 7), 2 000 € sont retirés de l'article 2111 Achat de terrains, pour abonder l'article 21578 Autre matériel et outillage de voirie. Compte tenu également du nombre de congés de maladie survenus cette année, du congé maternité octroyé à une ATSEM et des remplacements ainsi organisés, 3 800 € seront retirés de l'article 6554 Contributions au Syndicat des Energies, pour être ajoutés aux 7 200 € de remboursements sur rémunérations versés par le CIGAC, afin d'augmenter les crédits réservés à la rémunération du personnel non titulaire.

CONVENTION DE CONSEIL EN MATIERE DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL

Actualisation de la convention signée en 2003 avec le Centre de Gestion de la Drôme

Le Maire rappelle la délibération en date du 3 novembre 2003 autorisant la signature d'une convention avec le CDG 26 relative aux modalités d'exercice de ses missions de conseil à l'autorité territoriale, en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail. La mission d'inspection, obligatoire pour les collectivités, étant désormais proposée par le CDG 26, celui-ci propose la réécriture de la première convention, afin de bien traiter les missions de conseil et d'inspection séparément ; la mission d'inspection faisant l'objet d'une convention séparée, spécifique. Le Conseil municipal est donc appelé à se prononcer sur la nouvelle convention de conseil. Après lecture du projet, ils autorisent à l'unanimité le Maire à la signer.

LOTISSEMENT ARTISANAL « Mouret »

Le Maire rappelle l'achat en avril 2007 de la parcelle ZS n° 473 « Mouret » d'une superficie égale à 14 589 m² inclus dans la zone NAAi, et sa division en 2 lots de 3 000 m² mis à la vente et 1 terrain résiduel de 7 195 m². L'aménagement d'un lotissement artisanal sur cette parcelle communale ZS n° 473 nécessite une délibération actant sa création et son emplacement. Le Conseil municipal, après exposé du Maire, approuve la division en lots de la parcelle communale ZS n° 473 et par conséquent la création d'un lotissement artisanal, qui prendra le nom de lotissement artisanal « Mouret ».

DENOMINATION DES VOIES COMMUNALES

Le Maire et son adjointe Catherine BESSON invitent l'assemblée à délibérer et entériner les nouvelles dénominations prévues sur les actuels quartiers La Vermenelle, Royannin, Soulier, Les Bayles, Traversier, Les Fanges, Grange-neuve (tranche n° 6) et les quartiers du Prieuré, Bancel, Chastagnier, Les Goujons, Les Moutiers, Les Vaures, les Faures, Les Reys, les Bûches, Mouret (tranche n° 7). Les réunions publiques préalables se sont bien déroulées ; les échanges ont été constructifs. Les panneaux feront l'objet d'une commande groupée et seront installés par le service technique communal. Aucune observation ni objection n'ont été formulées par les membres du Conseil.

DIVERS

• Projet de réhabilitation de la mairie

M. le Maire salue la présence de M. Eric WAGON, architecte, qui a accepté de présenter son avant-projet de réhabilitation de la mairie devant l'assemblée. M. le Maire rappelle en effet qu'il s'est entouré de son 1^{er} adjoint, et du président de la commission travaux pour lancer une procédure de mise en concurrence et retenir un architecte, conformément au Code des Marchés et à la délégation qui lui a été consentie en début de mandat par le Conseil municipal, s'agissant des marchés de travaux, fournitures et services à passer selon une procédure adaptée. Le constat posé depuis plusieurs années est que le bâtiment actuel de la mairie ne répond plus aux besoins d'accessibilité et de fonctionnalité nécessaires à une commune de 2 400 habitants. L'entrée est difficile à trouver, pas accessible aux personnes à mobilité réduite et difficilement accessible aux personnes âgées et aux mamans avec leur poussette. L'accueil est exigü ; il n'y a aucune confidentialité des échanges. Des bureaux manquent. Compte tenu par exemple de la nouvelle organisation des services de l'Etat, les communes vont certainement devoir dans les prochaines années exercer pleinement la compétence urbanisme. Depuis le 1^{er} octobre 2007 déjà, la Commune instruit seule les déclarations préalables. L'instruction des permis de construire et les contrôles de conformité nécessiteront bientôt qu'un service et un bureau soient spécialement dédiés à ces missions. Le stockage des archives pose aussi problème. Quant à la salle du Conseil municipal ou salle des mariages, elle n'est pas accessible à tous, elle manque de solennité et sa capacité d'accueil est très réduite par la présence du mobilier. En terme d'économie d'énergie, des travaux d'isolation seraient en plus à prévoir. La réhabilitation de la mairie est donc devenue incontournable. Le Maire avait proposé à son Conseil, de saisir l'opportunité de présenter ce dossier de réhabilitation dès la fin de l'année aux services de l'Etat et du Conseil général. L'année 2009 est une année de transition, suite aux élections municipales ; des crédits semblent disponibles. M. WAGON a donc été retenu comme architecte maître d'œuvre ; il a bien évidemment travaillé et dressé les plans de la future mairie en respectant les souhaits et indications des élus et membres de la commission travaux. Tous les problèmes et toutes les anomalies recensés depuis longtemps sont pris en compte dans cet avant-projet, dans lequel par ailleurs, il apparaît tout à fait déraisonnable, après diagnostic, de garder une toiture composée d'amiante, de même que les planchers, fragiles et construits sur différents niveaux, inconciliables avec l'installation d'un ascenseur. L'aménagement du bâtiment doit être envisagé de façon globale et durable. Les élus, chacun leur tour, ont pu exprimer leur satisfaction suite à la présentation de M. WAGON. Le Maire souligne l'implication avec laquelle celui-ci est en mesure ce jour de proposer un projet cohérent, réfléchi et déjà très abouti.

Pour déposer les demandes de subventions, les conseillers devront approuver ce projet et son coût prévisionnel en décembre. Des modifications mineures pourront encore être apportées jusqu'au dépôt du permis de construire. Restera à prévoir les modalités de fonctionnement des services pendant les travaux.

• Personnel communal : mouvements 2009

Le Maire informe l'assemblée qu'au 1^{er} janvier 2009, un agent employé au service technique a demandé une disponibilité de droit pour raisons familiales pour une durée d'un an renouvelable. Il indique en outre qu'une employée partira en retraite courant 2009, ainsi qu'une employée non titulaire. Il sera nécessaire de répartir leurs missions sur les agents en place dans la mesure du possible. De plus, il faudra peut-être anticiper le départ d'un autre agent employé aux ménages des classes, actuellement en disponibilité d'office pour maladie. La fréquentation croissante de la cantine, de même que l'utilisation de locaux mis récemment à disposition de l'école publique devront aussi être prises en compte.

- **Espace animalier (fourrière et refuge) : adhésion de quatre nouvelles communes**

Le Maire informe l'assemblée que désormais soixante-six communes adhèrent à l'Espace animalier de Valence, avec la signature d'un 12^{ème} avenant et l'entrée des communes de Mirmande, Porte-les-Valence, Saint-Marcel-les-Valence et la Communauté de Communes de Privas Rhône et Vallées (16 communes).

- **Intervention des Présidents de commissions.**

M. PETIT, président de la commission travaux rend compte de l'inauguration du réservoir d'eau potable qui a eu lieu le 8 novembre dernier.

Mme RASPAIL, présidente de la commission sécurité et prévention routière, indique que quatre réunions ont déjà été organisées depuis le 17 juillet 2008, date de création de la commission. Une réflexion et un travail de terrain sont engagés, sur la vitesse, les zones dangereuses, le stationnement, l'éclairage public.

M. BEHAGHEL, président de la commission eau et assainissement, informe que la Commune aura prochainement à signer une convention avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Alex-Grâne, HERO FRANCE et VEOLIA, concernant les redevances d'assainissement.

M. VIGLIOCCO, délégué suppléant de la CCVD au sein du SYTRAD (traitement des déchets) explique les relations administratives entre ces deux structures intercommunales.

Mme CASTON, adjointe, et M. COMTE, conseiller municipal, annoncent que l'hébergeur du nouveau site Internet de la Commune sera désormais Orange. Les bons de commande sont à signer.

Mme BESSON, adjointe, rappelle qu'un Conseil d'école a eu lieu le 23 octobre dernier. L'aide personnalisée rendue obligatoire par le gouvernement a été mise en place. Elle semble bien acceptée par tous. Des projets pédagogiques sont prévus en 2009, dont un projet (parcours à vélo) avec nuités concernant 3 classes du 25 au 29 mai 2009, évalué à 7 128 €, que la mairie subventionnera à hauteur de 1 668 €. Par ailleurs, des petits travaux ont été effectués répondant aux demandes des enseignants. Enfin, suite aux élections organisées il y a quelques semaines, M. Gilles CASTILLO fera partie de la commission élargie des écoles.

Mme GOLIN, conseillère déléguée aux associations informe que la troupe des « Kaldéras » a été retenue pour le spectacle de Noël organisé par la mairie. Elle invite les élus et la population à participer le 6 décembre 2008 au Téléthon, puisque Alex s'associe cette année à la commune de Crest, commune ambassadrice. Mme GOLIN mettra bientôt le programme de la manifestation à disposition. Elle remercie d'ores et déjà les associations offrant un soutien humain, matériel ou financier ainsi que l'entreprise HERO FRANCE pour l'offre de compotes.

M. DURAND, adjoint, informe l'assemblée que les travaux de voirie 2008 ont été réceptionnés. Il ajoute que la DDE propose à partir de 2009 aux communes qui le souhaitent une procédure de marché à bons de commande, plus souple administrativement et techniquement. Une réunion est prévue avec la DDE.

M. CHAGNON, 1^{er} adjoint, présente les nouvelles illuminations de Noël qui ont été choisies par le groupe de travail qu'il représente. Il s'agit de renouveler progressivement le fonds existant.

- **Elections prud'homales du 3 décembre 2008.**

Le Maire rappelle que le 3 décembre 2008 auront lieu les élections prud'homales et qu'un bureau de vote sera installé au rez-de-chaussée de la mairie. Il sera ouvert de 8h00 à 18h00. Les électeurs devront se munir de leur carte d'électeur ou attestation d'inscription, et surtout d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire, titre de séjour...).

Avant de clore la séance, le Maire donne lecture de la lettre de l'association des habitants du lotissement de Laye adressée aux membres du Conseil municipal. L'association évoque des problèmes de voirie (entretien, signalisation, stationnement), d'aménagement, de fleurissement, d'eau potable, de divagation d'animaux, et de sécurité et d'hygiène liés aux dépôts d'ordures. Une réponse écrite sera rédigée dans les prochains jours. Il faut préciser que si la plupart des observations concernent en effet la Commune, certains désagréments comme ceux générés par le système de tri et de collecte des ordures, relèvent depuis quelques années déjà de la compétence de la Communauté de Communes du Val de Drôme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 23h30.